

Image not found or type unknown



Succession concernant un enfant issu d'une première union

Par **mumu46**, le **10/02/2015** à **20:49**

J'ai acheté une maison il y a 15 ans (elle est maintenant payée depuis peu) avec un homme avec qui je vis en union libre. Celle maison m'appartient à 70% , il en possède donc 30%. Nous avons un fils ensemble et il a une fille adulte issue d'une première union. Que va-t-il se passer au décès de mon conjoint ? Devrais-je lui régler immédiatement les 15% d'héritage qui lui reviennent ?

Que dois-je faire pour pouvoir rester dans ma maison jusqu' à mon décès sans lui régler d'avance sa part d'héritage?

Cordialement